



EMC 3è

ETRE CITOYEN FRANCAIS
ET EUROPEEN

COMPETENCES TRAVAILLEES ET CONNAISSANCES ATTENDUES

La Sensibilité :

1a - Exprimer des sentiments moraux à partir de questionnements ou de supports variés et les confronter avec ceux des autres *droit de vote, langue française*

3b - Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et européenne

Le Jugement :

2a - reconnaître les grandes caractéristiques d'un état : *laïcité*

L'engagement :

2a - Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel et collectif :
exercice de la citoyenneté dans une démocratie, droits et devoirs, le rôle du vote.

2b – connaître les principaux droits sociaux : *syndical, associatif, humanitaire*

I. Les valeurs et les principes de la République

1. Trois valeurs fondatrices



Quelles sont les trois valeurs de la République ? Où peut-on les voir ?
D'après toi, qu'est-ce qu'une valeur ?

Les valeurs sur les sites internet officiels





HÔPITAL DE VILLE

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

Frigitech

Les valeurs de la République sont les critères
que notre société se donne comme idéal à
atteindre ou à défendre.

Commentons ensemble ce que signifient :

- Liberté - Égalité - Fraternité

Quelles sont les libertés en France ?

RAPPEL RAPIDE DU PROGRAMME DE 4è
elles sont individuelles et collectives

- De circuler, de manifester
- D'expression
- D'opinion (*politique, religieuse...*)
- De culte
- De réunion (*vivre ensemble*)
- De disposer de son corps

Manifestation anti-Trump à Paris, 19 novembre 2016 (source : Libération)



2. Des principes

Question n°2 p.11

*Retrouvez 4 principes républicains
puis parlons-en*

1

Des principes en action

SOCLE

◆ 6.1 Connaître les valeurs de la République française.

MOTS-CLÉS

● Les **principes** de la République sont des règles d'action que l'État et les citoyens doivent respecter pour mettre en œuvre les valeurs de la République.

● Une **République** est un régime politique où le pouvoir est détenu par les représentants du peuple (et non par un roi).

DATE-CLÉ

● 1958 : V^e République. La Constitution définit les principes de la République.



a. Le dénouement d'une journée électorale : le dépouillement



b. Le logo de la sécurité sociale



c. La neutralité religieuse dans l'école républicaine



d. Les symboles de la justice

Documents 1, 2 et 3

2. Complétez le tableau suivant.

www. Les 4 grands principes de la République (doc 2)	Image illustrant ce principe (doc 1 a, b, c ou d)

2



CE QUE DIT LA LOI

Constitution de la V^e République (1958)

« **Préambule.** Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'Homme et aux principes de la souveraineté nationale [...] ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004¹.

« **Article 1.** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale.

Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Principes définis dès 1958.

Principes ajoutés entre 2003 et 2008 par un vote du Parlement

1. Respect du principe de précaution et du développement durable.

BILAN:

La République française



Des valeurs

Liberté Égalité Fraternité



Des principes

Les principes affirmés dès 1958

- Indivisible
- Laïque
- Démocratique
- Sociale

Les principes nouveaux (2003 et 2008)

- Charte de
l'environnement
- Décentralisation
- Égalité
hommes / femmes



Des symboles

Le drapeau
bleu, blanc,
rouge

L'hymne :
la Marseillaise

La devise :
Liberté, égalité,
fraternité

La langue
française

Marianne

Les symboles

Objectifs généraux

- Identifier les symboles de la République.
- Comprendre l'origine et la signification des symboles de la République, en particulier leur lien avec la Révolution française, l'événement fondateur de la République.
- Comprendre l'importance de ces symboles pour la Nation et le rôle qu'ils jouent dans l'image de la France dans le monde.
- Comprendre les évolutions et les permanences de ces symboles.

II. Nationalité, citoyennetés française et européenne

Vocabulaire

Citoyen : personne qui a le droit de participer à la vie politique.

Nationalité : appartenance d'une personne à une nation.

Naturalisation : décision de l'État d'accorder la nationalité à un étranger majeur, résidant en France depuis au moins cinq ans.

1. Être Français et citoyen français

Sur quels fondements repose l'acquisition de la nationalité française ?

Qui a le droit d'être français ? A quel âge et à quelle condition ?

**Droit
du sang**

À la
naissance

Article 18. Est français l'enfant dont l'un des parents au moins est français.

Code civil.



**Droit
du sol**

À 18 ans

Article 21-7. Tout enfant né en France de parents étrangers acquiert la nationalité française à sa majorité¹ [...].

Code civil.



Entre 13
et 18 ans

Article 21-11. L'enfant mineur né en France de parents étrangers peut à partir de l'âge de seize ans réclamer la nationalité française¹ [...].

La nationalité française peut être réclamée, au nom de l'enfant mineur né en France de parents étrangers, à partir de l'âge de treize ans² [...].
Le consentement du mineur est requis [...].

Code civil.



1. À 18 ans et à 16 ans, une condition à remplir : avoir résidé en France pendant une période continue ou discontinue d'au moins cinq ans depuis l'âge de 11 ans.

2. À 13 ans, la condition de résidence doit être remplie depuis l'âge de 8 ans.

Les étrangers
majeurs qui
vivent en
France ont-ils le
droit de devenir
français ?

A quelles
conditions ?

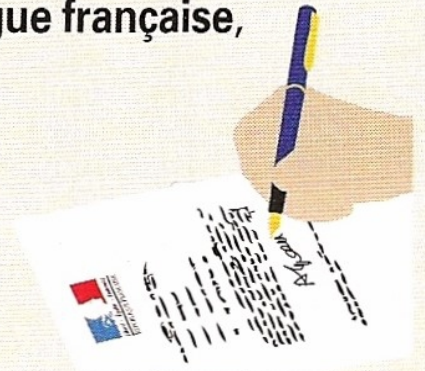
FRANÇAIS PAR MARIAGE

- L'étranger qui se marie avec un conjoint français peut, après un délai de quatre ans, acquérir la nationalité française après « **déclaration** » au tribunal d'instance.



FRANÇAIS PAR NATURALISATION

- Un étranger majeur peut devenir français, par **décision de l'État**, s'il vit en France depuis **au moins cinq ans**, s'il a une connaissance suffisante de la **langue française**, de l'**histoire de France**.
- Il doit signer et approuver la **charte des droits et des devoirs du citoyen français**, qui rappelle les principes, symboles et valeurs de la République française.



2 L'accès à la nationalité française,
pour les étrangers résidant en France

2. Les droits et les devoirs des citoyens

Questions 1 et 2 p.23 du manuel

3. Les droits des étrangers en France

Droits civils

- Droit à la vie privée et familiale
- Liberté de conscience : droit de pratiquer sa religion
- Liberté d'expression
- Liberté d'association

Droits sociaux

- Droit au travail
- Droit à une couverture sociale : assurance maladie, prestations familiales, assurance chômage, aide sociale
- Droit à l'instruction
- Droit d'adhérer à un syndicat

Droits politiques

- Pour les étrangers citoyens d'un État de l'UE qui résident en France : droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et à l'élection du Parlement européen.
- Les autres étrangers sont exclus du droit de vote.

Quels types de droits ont les étrangers ?

Quels étrangers ont des droits politiques ?

Quels étrangers n'en ont pas ? Justifie ta réponse

Analyse d'une question de société :

Pour ou contre le droit de vote aux étrangers vivant en France ?

Quels arguments sont présentés par les partisans (pour) et les opposants (contre) ?

1ère étape : concertation du groupe, sans ressources

2ème étape : aide avec des ressources (documents)

3è étape : réalisation d'une synthèse

4. Les droits pour les citoyens européens

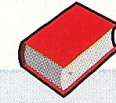
Travail fiche



3 Participer à l'élection du Parlement européen

Affiche de la mairie de Paris destinée aux citoyens français et aux citoyens des États de l'Union européenne résidant à Paris, 2008.

4 Que dit le droit ?



Article 20-1. Il est institué une citoyenneté de l'Union. Est citoyen de l'Union toute personne ayant la nationalité d'un État membre. La citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas.

Article 20-2. Les citoyens de l'Union (...) ont :

- a)** le droit de circuler et de séjourner librement sur le territoire des États membres ;
- b)** le droit de vote et d'éligibilité aux élections au Parlement européen ainsi qu'aux élections municipales dans l'État membre où ils résident, dans les mêmes conditions que les ressortissants¹ de cet État.

Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, 2007.

1. Ressortissant : personne qui a la nationalité d'un État.

ACTIVITÉS

- 1. Doc 4.** Quel texte définit les droits des citoyens européens ?
- 2. Doc 4.** Qui, en France, est citoyen de l'Union européenne ? Quelle en est la condition ?
- 3. Docs 3 et 4.** Quels sont les droits des citoyens européens ?
- 4. Doc 3.** Que doivent faire les citoyens européens pour exercer ces droits ?



S'ENGAGER POUR LES QUARTIERS

« TERRITOIRES RÉNOVÉS - TERRITOIRES D'INNOVATION »

ÉDITION 2015



5. S'engager dans la vie politique et sociale

Travaux de groupes à partir du manuel p.360-361

Groupes réalisés par l'enseignant

BILAN:

